



CM 2024-1

République Française  
Département de Vaucluse

---

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA ROQUE ALRIC**

---

Le 5 février 2024 à 18h30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, sous la présidence de monsieur José LINHARES, maire de la commune de La Roque Alric.

Étaient présents : LINHARES José, LAGUNA Elodie, HEREDIA Justine, CASADO ESCOBAR Sylvia, THOMAS SOUMILLE Coraline, LINHARES Tiffanie et SEVIN Rolland.

Étaient absents :

Secrétaire de séance : CASADO ESCOBAR Sylvia.

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023 a été lu et approuvé.

Ordre du jour :

- 1) **Demande de subvention à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre du dispositif « Nos Communes d'Abord » pour le projet d'agrandissement du cimetière communal.**

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'agrandissement du cimetière communal a pour but de répondre aux exigences réglementaires. Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 95 290 € HT soit 114 348 € TTC. En sachant qu'une demande de subvention a déjà été faite au titre de la DETR 2024, monsieur le Maire propose d'approuver le plan de financement suivant et de demander la subvention à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre du dispositif « Nos Communes d'Abord » :

Dépenses HT		Recettes		
Agrandissement du cimetière communal	95 290 €	DETR 2024	50%	47 645 €
		Région PACA	30 %	28 587 €
		Autofinancement	20%	19 058 €
<b>Total</b>	<b>95 290 €</b>	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>95 290 €</b>

Pour : 7 | Contre : 0 | Abstention : 0

**2) Demande de dérogation exceptionnelle au RNU pour le PC 084 100 24 N0001 déposé par la SCEA Vinarium de la Roque - Délibération motivée dans l'intérêt de la commune.**

La demande de permis de construire, enregistrée sous le numéro PC 084 100 24 N0001 concernant la construction d'une cave de vinification ainsi que la restauration d'une maison existante a été déposée le 05/02/2024. Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'ensemble du projet est bénéfique pour la commune car il va créer une barrière coupe-feu entre la forêt et le village, qu'il ne coûtera rien à la municipalité et qu'il créera des emplois sur la commune. Monsieur le Maire demande une dérogation exceptionnelle au RNU en faveur de l'obtention du permis de construire PC 084 100 24 N 0001.

Pour : 6 | Contre : 1 | Abstention : 0

**3) Questions diverses**

Les festivités de l'année 2024 doivent être préparées dès maintenant. Monsieur le Maire demande à l'ensemble des conseillers leurs avis sur les dates potentielles. Le petit-déjeuner communal et la fête du village seront certainement le samedi 20 juillet.

Les élections européennes se dérouleront en un seul tour le dimanche 9 juin ; l'ensemble des élus doivent prendre note de la date. Un tableau dressant les horaires de permanence sera présenté lors du prochain Conseil Municipal.

Le panneau d'entrée du village de La Roque Alric a disparu la semaine dernière. Monsieur le Maire ira signaler cette disparition au commissariat de Beaumes-de-Venise et l'achat d'un panneau aura lieu dès le vote du budget d'investissement.

Les travaux concernant le Point d'Apport Volontaire (PAV) pour les ordures ménagères auront lieu prochainement : les conteneurs devront être prêts à l'usage en juin 2024. Une réunion d'information du public aura lieu le 7 mai à 18h00 à Lafare.

Toutes les personnes qui souhaitent s'inscrire pour faire partie du Comité Communal Feux de Forêts peuvent se présenter en mairie afin de retirer le dossier d'inscription.

La séance est levée à 20h15.

La secrétaire de séance,  
CASADO ESCOBAR Sylvia



Le Maire,  
LINHARES José

